

RÈGLEMENT

- La Ville de Guérande assure l'encadrement des enfants uniquement sur les temps d'activités Découv'Sports. L'éducateur est déchargé de toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir en dehors des horaires des activités. Durant toutes les activités, l'enfant reste sous la seule responsabilité civile de ses parents.
- La Ville de Guérande peut refuser un enfant en cas de problème de comportement.
- Les effets personnels des enfants ne sont pas assurés par la Ville de Guérande.
- Les enfants se présentent en tenue de sport. Les chaussures doivent être propres pour accéder aux salles des sports.
- La Ville de Guérande se réserve le droit d'annuler ou de modifier sans préavis les activités (en fonction du nombre d'inscrits et des conditions climatiques).
- En cas d'absence, il sera nécessaire de présenter un certificat médical attestant que l'enfant n'est plus apte physiquement à participer aux activités pour ne pas être facturé.
- Les enfants guérandais sont prioritaires. Les enfants des autres communes seront acceptés sur les places vacantes.
- Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Aucune inscription n'est effectuée par téléphone.
- Les parents s'engagent à tenir à jour le Dossier Unique d'Inscription (DUI).
- Les horaires des animations doivent être respectés. Les enfants qui arriveront en retard pour le départ aux activités extérieures (voile, kayak et escalade) ne seront pas attendus.

INFOS PRATIQUES :

Pour toutes les activités, prévoir une tenue et des chaussures de sports adaptées à la pratique et à la météo (casquette, protection solaire, gants, coupe vent, cordon lunettes...), une boisson et un encas.

Pour le kayak et la voile prévoir une tenue complète de rechange, un coupe vent, des chaussures fermées pour aller dans l'eau, une serviette, un maillot de bain.

Pour le VTT, prévoir un VTT en parfait état de marche, un casque homologué, un gilet jaune, un sac à dos, une tenue de rechange en cas de mauvais temps, un coupe vent, une bouteille d'eau, un encas.

Pour le roller, prévoir ses rollers, un casque et un kit complet de protection.

Pour toutes les autres activités le matériel sportif est prêté par la Ville.

Éviter d'apporter des bijoux et objets de valeur (téléphones portables interdits).